

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2018

	Page
1. Appel.....	79
2. Approbation de l'ordre du jour.....	79
3. Approbation du PV du 4 octobre 2018 2018	79
4. Communications de la Présidente	80
5. Communications de la Municipalité	80
6. Préavis n° PR18.22PR concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'485'450.- correspondant à la part de 49,515% du financement incombant à la Commune d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation partielle de l'équipement de l'étape 4 du parc scientifique et technologique d'Y-Parc et l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du projet relatif aux travaux de réaménagement du chemin de Gravaz. Rapporteur : M. Pascal GAFNER	81
7. Motion de Mme et M. les Conseillers Anne GILLARDIN GRAF et Martin LOOS « Réaménagement de l'avenue des Sports »	82
8. Propositions individuelles et interpellations.....	86
8.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Ouverture discothèque dans parking sous-terrain Place d'Armes)	86
8.2 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Mobilité électrique)	88
8.3 Une question de Mme la Conseillère Judith WÜRGLER (Initiative pour l'autodétermination)	90
8.4 Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Réglementation en termes d'affichage publicitaire).....	91
8.5 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Installation places de jeux)	92
8.6 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Entretien des préaux)	93
8.7 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Encart publicitaire sur l'initiative d'autodétermination).....	94
8.8 Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Cartes d'accès déchèterie).....	96
8.9 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Plan de quartier et appel d'offres acquisition terrains communaux)	97
8.10 Remerciement de M. le Conseiller Stéphane BALET (Remerciement AggloY)	105
8.11 Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Changement éclairage Place Pestalozzi).....	106
Réponse de la Municipalité	107
de M. le Municipal Jean-Claude RUCHET à M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS Question du 4 octobre 2018 concernant les devoirs accompagnés.....	107

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} novembre 2018

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Sylvie HOFSTETTER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÉRON, Marceline MILLIOUD, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Léa ROMANENS, Giuseppe ALFONZO, Christophe BURDET, David GRANDJEAN, Nunzio INDULSI, Olivier JAQUIER, Jacques LEVAILLANT et Florent MICHAUD.

Membres absents :

Mme et MM. les Conseillers : Lorena SHEU, Patrick ECOFFEY et Nuri HAJDARI

Membres présents	85
Membres excusés	12
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 4 OCTOBRE 2018
2018**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 4 octobre 2018** n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

Vote

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

J'aimerais revenir sur la séance du Conseil du mois dernier. En effet à plusieurs reprises durant ce Conseil, certains d'entre vous avez manqué de respect les uns envers les autres. Selon l'article 33 de notre règlement, je pourrais vous adresser une observation.

Je souhaite que nous fassions tous un effort pour utiliser les mots justes, guidés par une envie profonde de faire avancer les projets pour notre Commune. Il me semble que les attaques personnelles, chargées de colère et de ressentiments divers sont contre productives et néfastes pour nos débats.

Une vie satisfaisante germe à partir d'un sens profond de la valeur de soi, du partage de soi dans les relations proches, sans se cacher derrière un masque ou un rôle. Nous voulons participer aux décisions qui affectent nos vies. Faisons-le dans le respect, l'écoute et de manière constructive.

Merci de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Question de Mme la Conseillère Judith WÜRGLER
- Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET
- Deux Questions de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications reçues ce jour :

- CO18.10 concernant le Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2018-2021.
- CO18.11 concernant la mise en œuvre de la politique de stationnement destinée aux pendulaires motorisés.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

6. PRÉAVIS N° PR18.22PR

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'485'450.- CORRESPONDANT À LA PART DE 49,515% DU FINANCEMENT INCOMBANT À LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS POUR LA RÉALISATION PARTIELLE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉTAPE 4 DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE D'Y-PARC ET L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LROU), DU PROJET RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE GRAVAZ.

<i>Composition de la commission</i>	<p>RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER</p> <p>Mme et MM. les Conseillers Marceline MILLIOUD, Giuseppe ALFONZO, Pascal GAFNER, Denis GONIN, Olivier MAIBACH, Thierry PIDOUX et Younes SEGHTROUCHNI</p>
<i>Discussion sur article 1</i>	<p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p> <p><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></p> <p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	L'article 1 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR18.22PR est accepté à l'unanimité.
Décision du Conseil	<p>La Présidente remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). Les copropriétaires sont autorisés à entreprendre les travaux d'aménagement du chemin de Gravaz. La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.</p> <p><u>Article 2 :</u> La Municipalité est autorisée à engager une dépense pour couvrir la part communale (49.515%) aux frais incombant aux copropriétaires du PST aux fins de viabiliser l'étape 4 partielle du Parc Scientifique et Technologique.</p> <p><u>Article 3 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 1'485'450.- lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 4 :</u> La dépense sera amortie par le produit des ventes des différentes parcelles de la copropriété revenant à la Commune d'Yverdon-les-Bains et sera imputée au compte 30.530700.18 «PST Viabilisation étape 4 partielle–travaux et honoraires».</p>

7. MOTION**DE MME ET M. LES CONSEILLERS ANNE GILLARDIN GRAF ET MARTIN LOOS « RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES SPORTS »**

Notre motion demande à la Municipalité de réaménager l'avenue des Sports entre la rue de l'Industrie et la ligne de chemin de fer (à l'intersection avec la route cantonale, direction Yvonand donc au droit du centre de badminton) afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

L'avenue des Sports, limitée à 50 km/h, comptabilise près de 8'000 véhicules par jour dont de nombreux poids lourds qui roulent depuis ou en direction d'Yvonand. Cette avenue est partagée par des piétons et des cyclistes qui sont, entre autres, les habitants des quartiers périphériques dont la Villette, les clients et employés des garages et commerces longeant la rue, les écoliers et parents de l'école Aquarelle ou encore les étudiants et collaborateurs de la HEIG-VD, qui transitent entre St-Roch et la route de Cheseaux.

Sur ce tronçon, la séparation entre les utilisateurs de mobilité douce et les piétons, d'une part, et le trafic routier, d'autre part, se limite actuellement à un marquage jaune, dégradé et peu visible sur la route. La chaussée, en très mauvais état, présente, tout le long du tronçon, de nombreux trous qui se remplissent d'eau lors de pluies, rendant le cheminement difficile et plus dangereux. Dans certaines situations, principalement côté lac, ces trous doivent être contournés à vélo, forçant parfois le cycliste à se déporter de deux mètres sur la route.

De plus, le passage pour piétons et cyclistes au droit du canal du Buron, fortement utilisé car menant directement à la plage, est invisible pour les automobilistes circulant en direction d'Yvonand, car situé légèrement en contrebas après le pont et rendant, de ce fait, ce coin particulièrement dangereux. Et ce problème de visibilité ne fait que s'accroître avec la diminution de la durée des jours.

Il est à relever qu'un tronçon avec un tel trafic journalier en agglomération et sans trottoir est une situation exceptionnelle dans le canton de Vaud. Des contrôles de vitesse ont démontré que les dépassements de la limite fixée à 50 km/h étaient fréquents. Les automobilistes, en provenance d'Yvonand notamment, ne réalisent pas immédiatement qu'ils sont sur une route à 50 km/h. Et aucune signalétique ne mentionne l'absence du trottoir, le passage piéton, la traversée de cyclistes ou encore le partage de la chaussée entre ses divers usagers, ni ne recommande une vigilance particulière.

En résumé, ce tronçon est particulièrement dangereux mais reste, malgré tout, très fréquenté car situé sur un axe important reliant le quartier Gare-Lac à celui de la Villette. Le trafic y a fortement augmenté depuis l'ouverture de la rue de l'Industrie et cette croissance va naturellement s'accroître avec l'ouverture du collège des Rives. Ceci sans compter que de nombreuses initiatives soutenues par la Municipalité, par exemple la campagne « décrochons la lune » ou la limitation des parkings gratuits, incitent, et nous avons plaisir à le relever, les riverains à privilégier des modes de déplacement plus doux.

Finalement, au détour d'une discussion, nous avons appris l'existence de plusieurs projets d'aménagements autour de ce secteur. Sont prévus, par exemple, le réaménagement des alentours de la STEP, celui du quartier Sports 5, lié au projet de réaménagement du stade, le passage sous voie à Clendy qui permettra d'offrir une alternative pour lier le site St-Roch à Clendy, ainsi que le réaménagement du secteur de la plage, qui prévoit l'étude d'un passage piéton au droit du centre de badminton. Mais, hélas, aucun de ces projets n'inclut ce tronçon de l'avenue des Sports.

Compte tenu de ce constat, nous demandons à la Municipalité de réaménager l'avenue des Sports afin :

- De sécuriser le secteur en question pour la mobilité douce et tout autre usager.

- De sécuriser le passage piéton et cyclistes sur la rive droite du Buron, en le rendant visible pour tout usager.
- D'améliorer la signalétique des lieux (par exemple par des panneaux, une réfection du marquage des lignes, ainsi que la visibilité de la zone piétonne ou vélo par des catadioptrés ou balises).
- Et finalement de construire un trottoir et de réparer la chaussée des deux côtés de la route afin d'en éliminer les trous et les irrégularités.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous vous remercions d'avance pour la prise en compte de cette motion.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69, alinéa b de notre règlement.

Discussion sur la motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Il est vrai que la réfection de ce trottoir est parfaitement indispensable, lorsqu'on pense que de toute l'avenue des Sports c'est le seul qui n'est pas aménagé, et je crois savoir qu'à Yverdon dans toutes les rues à fort trafic, c'est aussi le seul maillon manquant. Donc on fait confiance à la Municipalité qui va empoigner ce problème à bras le corps pour palier à ce manque.

Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors je remercie les motionnaires d'avoir bien entendu envoyé leur motion assez tôt. Effectivement je peux que rejoindre ce qui est dit concernant la sécurité de ce tronçon, on sait qu'il y a des grosses difficultés, les marquages sont passés, ça c'est sûr, le panneau indicateur juste avant le pont du Buron quand vous faites le sens depuis la STEP direction Yvonand est hyper mal placé parce qu'on voit le panneau très très tard et le passage piéton est masqué par le pont, donc effectivement qu'il y a beaucoup de problématiques.

Or vous n'êtes pas sans savoir qu'aujourd'hui, et bien, il y a un plan des investissements, qu'un trottoir ne coûte pas CHF 2.-. Malheureusement la construction d'un trottoir c'est un gros gros morceau, donc ce que je vous suggérerais c'est que, et le service a déjà travaillé dessus, donc c'est qu'on fasse tout ce qu'on peut au niveau signalétique et puis, que l'aménagement du trottoir, on est même prêt, on est en train de regarder avec STE donc M. le Municipal Marc-André BURKHARD, n'est même pas au courant, le téléphone date de fin de journée aujourd'hui, de refaire la chaussée au niveau du tapis parce que ça, il faudra voir ce qu'on arrive à faire mais de simplement reboucher les trous ça va être difficile.

Donc pour vous dire qu'on essaie de tout mettre en œuvre, le trottoir ne sera pas faisable pour le moment, puisque de toute façon tout va être réaménagé, et sans compter, qu'aujourd'hui on a les travaux de la STEP qui font quand même bouger passablement de choses. La STEP, la fin est en 2022 sauf erreur, 21-22 je ne sais plus, enfin donc ce serait complétement insensé de faire un trottoir maintenant et de ne pas attendre la fin de tous les travaux.

Après il y a aussi tout ce qui va se faire sur Gare-Lac, Sport 5, qui va faire bouger tout ça. Donc voilà, on est en train de regarder et d'étudier tout ce qu'on peut pour faire une signalisation correcte, d'aplanir vraiment ces trous, on en est conscient.

Mais quant à demander un trottoir, et bien c'est vraiment un financement qui pourrait venir par la

suite, mais qui aujourd'hui n'est pas au plan des investissements. Pour toutes ces raisons, je vous propose de transformer cette motion en postulat. Puisqu'il y a un des critères qui n'est pas rempli. Voilà.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Il y a un quand même un aspect symbolique, nous recevons à l'entrée de ce Conseil, le plan d'actions du sport et de l'activité physique, je crois que c'est la moindre des choses que l'avenue des Sports représente également une voie vers l'avenir.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Merci Mme la Municipale, on a réfléchi un petit peu avec Martin à une réponse à vous apporter. Si on reprend la définition d'un postulat au sens de l'article 69 du règlement du Conseil communal, le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure.

Aujourd'hui, nous nous basons sur des faits réels, tangibles, mesurables et observables quotidiennement. Le constat est là, le tronçon de l'avenue des Sports dont nous parlons est dangereux et ces aménagements sont insuffisants. La motion, elle qui charge la Municipalité de présenter une étude ou un projet de décision, nous semble ici plus adéquate. Ceci d'autant plus que la motion telle que nous l'avons formulée, n'est pas un projet ficelé clé en main, loin de là. Elle offre la possibilité d'étudier diverses variantes, et en se renseignant auprès des spécialistes, même des aménagements provisoires à moindre coûts, permettraient d'améliorer rapidement et de manière substantielle la sécurité du tronçon et par conséquent, celle de l'ensemble de ses usagers.

Hier encore, par exemple, on a vu un poids lourd qui était arrêté sur la chaussée côté lac, obligeant les cyclistes, donc s'il y avait eu des piétons ou des personnes qui avaient des poussettes, à contourner et à se retrouver au milieu de la chaussée, avec en face, un trafic venant en sens inverse qui était lui-même déporté sur le centre de la route parce qu'il dépassait des cyclistes et des piétons qui étaient sur la chaussée côté ville.

Alors que l'aménagement de ce tronçon soit compris ou non dans le plan des investissements, en fait pour nous, ce n'est pas l'élément le plus déterminant. Notre préoccupation principale, est de sécuriser rapidement ce tronçon emprunté par des milliers de personnes chaque jour, et il nous semble que notre motion, donne une marge de manœuvre intéressante pour que la Municipalité nous présente un projet adéquat et viable économiquement. Aussi on préfère conserver notre motion sous cette forme et non la transformer en postulat, quitte à si nécessaire, supprimer le début de notre dernière phrase, puisque semble-t-il qu'il y a des projets qui vont se faire, c'est-à-dire, le terme « construire un trottoir ».

Mme la Présidente Catherine CARP :

Je vous prie de relire donc l'énoncé de votre motion. S'il vous plaît.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Alors le titre de notre motion est : réaménagement de l'avenue des Sports.

Et en fait, la motion demande à la Municipalité de réaménager l'avenue des Sports entre la rue de l'Industrie et la ligne de chemin de fer, donc jusqu'à l'intersection avec la route cantonale, direction Yvonand, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors je vais vous dire, effectivement vous déposez une motion mais qui n'est pas de compétence du Conseil communal, puisque vous ne demandez pas d'étudier, vous demandez de faire. Donc ça c'est de la compétence de la Municipalité. Donc si vous laissez votre motion, cela

sera de toute façon traité comme un postulat. Ça voilà, ce n'est pas une étude que vous nous demandez, vous nous demandez une réalisation.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors le groupe UDC va soutenir la motion des motionnaires telle qu'ils décideront de la maintenir.

Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je suis désolé, Mme la Municipale, mais cette information est totalement fautive. Si nous avons l'outil de la motion c'est justement pour contraindre la Municipalité à venir avec une proposition. La Municipalité est ensuite libre de venir avec un contre-projet, c'est l'idée, c'est l'état d'esprit de ce texte. Les motionnaires ne souhaitent pas que la Municipalité se contente d'étudier mais prenne des mesures rapidement compte tenu de l'ampleur du problème.

A titre personnel, il me semble que la forme de la motion est parfaitement adéquate, le message est très clair, si un élément de la motion ne convient pas à la Municipalité, la Municipalité est libre de venir avec un contre-projet, qui tiendra compte des contraintes que vous avez évoquées tout à l'heure.

M. le Conseiller Martin LOOS :

J'aimerais encore insister sur le fait que les motionnaires, ne sont pas ingénieurs, donc nous avons pris les mots que nous trouvons les plus justes. Mais il va de soi que si le terme « trottoir » n'est pas adapté... Néanmoins, si vous deviez de toute façon traiter la motion comme un postulat autant l'accepter, pour le Conseil cela ne changera pas grand-chose.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

On ne va quand même pas faire injure à Mme GILLARDIN qui est ingénieur civil, je crois que ça vaut quand même la peine de le dire. Elle était responsable du secteur autoroutier où nous sommes, donc elle sait ce qu'est une route.

Pour en revenir à l'objet qui nous occupe, même si elles ne dépendent pas de la Commune, mais si une ambulance avait le moteur qui éclate, si ce n'est pas au plan des investissements, on ne la réparerait pas? Moi, je ne comprends pas. L'investissement dans la sécurité me semble tout de même quelque chose de très important, et pour emprunter ce trajet couramment, notons qu'il y a aussi là l'usine Boxer qui va s'agrandir avec des camions supplémentaires. Il y a aussi le magasin Landi qui en période - notamment quand les gens achètent ce qu'il faut pour leurs jardins -voit beaucoup de monde entrer et sortir à cet endroit, et je crois que la raison voudrait que nous acceptions cette motion.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Encore une fois, on ne remet pas en doute les arguments qui sont donnés dans cette motion-postulat, mais la tournure de la phrase n'est pas une motion au sens, comme elle est tournée.

Là, on nous demande d'exécuter alors qu'on ne nous demande pas d'étudier, c'est la différence entre un postulat et une motion. Donc si, ce n'est pas à ce moment-là de compétence du Conseil communal, cela sera automatiquement considéré comme un postulat parce que c'est de compétence municipale. Voilà. Après, vous êtes libres de faire ce que vous voulez.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Je pense que le règlement du Conseil communal est clair. Une motion, elle charge la Municipalité

de présenter une étude ou un projet de décision. Donc nous, on n'est pas en train de faire le projet final, on demande une étude ou un projet de décision.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

J'avais effectivement ouvert le règlement de notre Conseil, qui reprend exactement ce que Mme la Conseillère GILLARDIN GRAF vient de lire. Donc si la Municipalité se trouve gênée à ce que la motion demande de réaménager l'avenue des Sports, peut-être qu'un léger amendement demandant à la Municipalité de présenter un projet de réaménagement de l'avenue des Sports serait tout à fait conforme au règlement et de mon point de vue, réglerait ces quelques points.

Merci.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Oui, ce que mes préopinants ont dit est tout à fait juste par rapport au règlement du Conseil. Il faut juste lire jusqu'au bout l'article 69 du règlement de notre Conseil.

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative : lettre b, en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. Lisons jusqu'au bout la phrase. La question est le réaménagement d'une route, l'aménagement d'une route, la création d'une piste cyclable, est-ce que c'est de compétence du Conseil communal ou de la Municipalité.

Reportez-vous aux premiers articles de notre règlement du Conseil. Je pense que c'est de compétence de la Municipalité et pas du Conseil. Alors bien sûr, M. GUILLARD, chers collègues, vous avez raison. Mais oui, une motion tant qu'elle est de la compétence du Conseil communal, et ce n'est pas le cas ici.

Alors cela étant, sur le fond des choses, la Municipalité probablement a entendu le signal aujourd'hui, et puis je pense qu'elle fera en sorte que la demande qui est présentée et qui pourrait être acceptée ce soir, sera bien étudiée par notre Municipalité. Mais à mon sens, pas au sens d'une motion du Conseil communal, puisque le Conseil communal n'a pas la compétence de décider ce soir de ce type de projet ou de sujet de compétence municipale.

Merci.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Alors en se concertant avec mon cosignataire, on vous propose de transformer ce malheureux terme qui est à la dernière page, et de changer « réaménager » par « présenter une proposition de réaménagement ».

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Amendement de la motion

Vote

La prise en considération de cette motion amendée et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

8.1

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Ouverture discothèque dans parking sous-terrain Place d'Armes)

Le projet de construction d'un parking sous-terrain sous la place d'Armes est un projet majeur

pour l'avenir de notre Ville, qui est amené à marquer les générations futures.

La construction d'un parking dans un centre-ville est généralement motivée par une optimisation de l'espace permettant de construire en surface. Le projet de la place d'Armes fait exception, puisque le but est de récupérer un grand espace dégagé entre les deux bâtiments historiques de la place sans aménagement de surface.

Néanmoins, il serait particulièrement dommage de ne pas profiter de ce projet pour mener une réflexion sur l'utilisation de l'espace et sur la pertinence de créer des synergies afin de combler d'autres manques de notre Ville par la même occasion. Je pense notamment au divertissement et à la culture.

Depuis des années, la vie nocturne yverdonnoise se porte assez mal et notre agglomération qui comptait auparavant quatre discothèques n'a aujourd'hui plus qu'une offre très restreinte pour les noctambules qui émigrent en masse chaque week-end en direction de Lausanne avec le dernier train.

Les établissements nocturnes rencontrent systématiquement des problèmes soit parce qu'ils sont trop excentrés, soit à cause des nuisances sonores qu'ils génèrent, soit parce qu'ils sont dans des bâtiments vétustes impossibles à mettre à jour avec les normes de sécurité modernes.

Le projet de parking représente une occasion unique pour créer un club moderne à Yverdon en souterrain, à l'image du Java de Genève ou du No-Name à Lausanne, ce qui réglerait tous les problèmes de nuisances sonores, puisque les gens s'y rendraient et en sortiraient au 1^{er} ou 2^{ème} sous-sol.

La situation sur la place de la gare permettrait aux clients des bars de s'y rendre très rapidement et cela réduirait notamment de manière conséquente les nuisances sonores dans le centre-ville où les gens restent dans les rues tard à cause du manque d'alternative dès 2h du matin. Cela permettrait également d'attirer la clientèle d'autres villes, ce qui ferait resplendir la vie nocturne et culturelle d'Yverdon dans toute la Suisse romande.

Pour qu'une discothèque soit attractive à Yverdon elle doit combiner une position centrée tout en limitant les nuisances sonores et il me semble qu'on a là une opportunité totalement unique et qui ne se représentera plus, pour créer un lieu qui marquera les nuits yverdonnoises.

J'interpelle donc la Municipalité afin de savoir si :

- La Municipalité est-elle ouverte à étudier cette idée et à mandater le Service de la culture pour un rapport sur le sujet, et éventuellement la déléguée à l'économie pour une consultation des exploitants des bars et restaurants de notre Ville ?

Mme la Présidente Catherine CARP :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle est appuyée par cinq membres.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Merci M. le Conseiller de votre question. Alors pour vous répondre comme ça, un peu spontanément sans y avoir pu y réfléchir plus longuement, je vais me permettre de vous donner quelques éléments.

C'est vrai que le No-Name à Lausanne que vous faites référence, je donne l'impression d'être super jeune d'aller en discothèque à Lausanne, ça me fait très plaisir. En fait, c'est un lieu qui a été réaffecté on va dire ça comme ça, on en vraiment c'est vrai dans un tunnel, il n'y a pas de voisinage, et on pourrait se poser la question à Yverdon, il faut aussi imaginer que c'est un lieu

privé.

Après on peut se poser la question est-ce que c'est à une collectivité publique de mettre à disposition des lieux de discothèques ? Sachant que nous avons des besoins extrêmement importants en termes culturels, que ce soit la bibliothèque ou alors un musée de la mode qui demandent de grands investissements assez lourds. Je crois qu'il faut surtout chercher une solution auprès de privés.

Mais à part ça, je reviens encore juste sur un constat que vous faites, effectivement la vie nocturne à Yverdon, elle est un peu ce qu'elle est, elle est pauvre, elle est triste, on pourrait dire ça comme ça. C'est quelque chose aussi qui revient constamment, notamment dans la démarche participative qu'on a faite et qu'on vous présentera prochainement autour de la politique culturelle. Mais il y a un manque véritablement.

Là où la Commune a un rôle à jouer, c'est de stimuler les investisseurs, les partenaires privés pour une offre telle que les discothèques. C'est vrai, je pense que Front Gare avec un voisinage d'habitation inexistante, comment dire, une centralité intéressante pourrait être un lieu, je pense que c'est quelque chose, et je crois qu'on a déjà abordé avec les investisseurs avec lesquels on discute de cette thématique-là. Mais on n'en est pas du tout à ce stade-là, mais c'est vrai, c'est notre rôle de les intéresser sur cette thématique-là. Après est-ce que c'est à une collectivité publique de, à ses frais, faire une discothèque ? J'en suis moins sûre.

Voilà déjà pour vous répondre en quelques mots.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Mme la Municipale, je vous remercie de vos réponses.

Pour préciser évidemment, je n'imagine pas une collectivité qui finance la nuit nocturne. C'est évidemment quelque chose qui doit être fait avec des privés, donc soit pour financer les murs, soit de toute façon au niveau de l'exploitation. Mais c'est vrai c'est typiquement vu qu'on a déjà des investisseurs sur la structure pour ce parking et cet endroit-là, des investisseurs immobiliers, ça peut potentiellement intéresser les gens puisqu'il y a une rentabilité à espérer de ce genre de projet, surtout vu le niveau de la concurrence actuelle.

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Mobilité électrique)

En Suisse 50% des émissions de gaz carbonique, un puissant gaz à effet de serre, sont le fait des véhicules de tourisme. A l'instar de l'UE, la Suisse dispose de prescriptions concernant les émissions de CO₂ des voitures de tourisme neuves : depuis 2015, ces émissions ne doivent pas excéder 130 grammes de CO₂ par kilomètre en moyenne. À compter de 2020, cette valeur cible passera à 95 grammes de CO₂ par kilomètre pour les voitures de tourisme. Un moyen pour atteindre cet objectif est d'encourager l'utilisation de véhicules électriques qui n'émettent pas ou très peu de CO₂ et de polluants atmosphériques. Pour ce faire, il faut que le prix d'achat des véhicules électriques, souvent hors de portée des ménages modestes, diminue et que l'équipement bornes de recharge des domaines privés et publics devienne plus étoffé. Un véhicule électrique (e-vélo, e-vélo-cargo, e-scooter, e-moto ou voiture électrique) se recharge le plus souvent à domicile, plus rarement sur le lieu de travail ou sur le domaine public. Or, les suisses qui sont avant tout des locataires, ne disposent que rarement à leur domicile de dispositifs permettant de recharger un véhicule électrique.

Selon SuisseEnergie, outre la Confédération et les cantons, les villes et les communes sont également en mesure de jouer un rôle déterminant dans le passage vers la mobilité électrique. A

ce titre, à travers le programme Equiwatt, notre Commune offre des subventions à l'achat de petits véhicules électriques. Yverdon met aussi à disposition deux emplacements de recharge payants pouvant accueillir au plus quatre e-véhicules simultanément. Des informations très pratiques figurent aussi sur le site internet du Service des énergies de la Commune. Mais Yverdon peut-elle s'engager encore plus dans la voie de la mobilité électrique ?

Nos questions sont donc les suivantes :

1. Comment notre Commune peut-elle servir d'exemple en matière de mobilité électrique ?
2. Que fait la commune pour faciliter l'accès à l'information et encourager l'utilisation de véhicules électriques ?
3. De quels outils de planifications dispose-t-elle, sur quelles lois et règlements peut-elle s'appuyer, en particulier pour encourager l'installation de bornes électriques dans les nouveaux bâtiments ou dans les bâtiments en rénovation ?
4. Quels services Yverdon peut-elle offrir dans les domaines de l'infrastructure de recharge, de l'équipement des parkings, du couplage entre production photovoltaïque et stations de recharge, pour promouvoir l'utilisation des véhicules électriques ?
5. Sous quelle forme peut-elle coopérer avec les prestataires privés ou subventionnés, par exemple : les futurs e-bus de Travys, les e-taxis, les e-bennes à ordures sans oublier les fournisseurs de bornes et de réseaux de recharge ?
6. Yverdon, qui est Cité de l'énergie, pourrait-elle viser l'obtention d'un deuxième prix d'excellence, à savoir la récompense de la « Fiche d'or » qui est décernée par Swiss eMobility aux corporations régionales qui ont fait des efforts particuliers pour offrir les meilleures conditions-cadres possibles à la mobilité électrique ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je vais répondre au nom de la Municipalité de la manière suivante.

D'abord, vous remercier pour l'envoi de vos questions qui me sont parvenues, il y a 48 heures, et sont parvenues au reste de la Municipalité dans la journée d'hier. Vous posez, M. le Conseiller, et pour paraphraser une de mes collègues d'il y a quelques semaines, une excellente question ou plutôt six excellentes questions en l'occurrence, mais qu'on a le sentiment à la Municipalité qu'on pourrait résumer de la manière suivante, en gros quelle est la politique de la Ville en matière de mobilité électrique.

Et c'est une question extrêmement vaste, extrêmement importante et puis qui implique déjà au départ plusieurs dicastères, parce qu'évidemment la fourniture énergétique dépendrait du Service des énergies, mais toutes les questions de stationnement liées aux bornes dépendraient d'un autre dicastère que le mien, nommément celui de ma collègue Valérie JAGGI WEPF. Donc il faudrait déjà qu'on se coordonne et que la Municipalité reprenne ça en tant que politique générale de la Ville, pour monter les choses.

On se pose d'ailleurs déjà ces questions-là dans nos différents services, notamment parce que les questions que vous posez, certains autres citoyens nous les posent par voie de questions directes et d'interpellations à la Municipalité. Notamment sur l'emploi actuel des bornes électriques.

On aurait déjà dans diverses de vos questions, des réponses à vous amener, mais elles seraient d'une part partielle, elles seraient d'autre part un peu disparates. On a des éléments de politique en ce qui concerne la mobilité électrique qu'on est en train de mettre en place mais ce sont des éléments, et on n'a pas encore trouvé le temps, et en deux jours, on n'a pas trouvé le temps effectivement de nouer la gerbe et de faire une réponse qui soit forte et cohérente, et qui dessine finalement ce que voudrait la Ville et comment elle se projette dans un projet de ce type, ce

d'autant plus qu'on est dans un contexte légal qui est mouvant.

J'ai souvenir par exemple que, à l'heure actuelle, il y a deux postulats qui sont pendants devant le Conseil d'Etat au Grand Conseil vaudois, dont un de votre serviteur, donc c'est pour ça qu'il le sait évidemment. Et tout ça pour dire quoi, M. le Conseiller ? Tout ça pour vous dire que nous n'allons pas répondre à vos questions, ni aujourd'hui, ni le mois prochain. Nous avons l'intention de faire mieux que ça, nous avons l'intention de traiter l'ensemble de vos questions comme nous le ferions d'un postulat, c'est-à-dire de repartir dans les services, de concocter un rapport qui passera en Municipalité et de recommuniquer au Conseil communal sous forme de communication, une fois que ce travail aura été réalisé, et qu'on aura pu formaliser une réponse forte et unique au nom de la Ville sur toutes les questions que vous posez.

Alors évidemment ça va prendre un peu plus de temps, vous n'aurez pas vos réponses ce soir, ni très probablement en décembre. Elles seront au courant de l'année prochaine, mais ça nous semble une meilleure manière que d'essayer de vous répondre un peu trop vite sur des questions qui sont un peu trop importantes pour qu'on les traite de cette manière-là.

Je vous prie de nous excuser mais vous promets quelque chose de plus satisfaisant, on est dans un cas où deux tu l'auras valent mieux qu'un tien.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je suppose que les deux postulats en cours et les commissions, et le travail fait par les commissions aura une incidence sur les réponses que vous allez apporter.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Alors les commissions ont déjà travaillé. En l'occurrence les postulats sont maintenant devant le Grand Conseil, enfin ils sont devant le Conseil d'Etat qui est censé y répondre. Et on attend évidemment que le Conseil d'Etat réponde, dans les douze mois comme il est censé le faire, à ces postulats, ce qui voilà, on a toujours le droit d'espérer, il y en a un qui est pendant depuis deux ans, on espère que ça vient bientôt.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.3

Une question de Mme la Conseillère Judith WÜRGLER (Initiative pour l'autodétermination)

Comme vous le savez, la population suisse est prochainement appelée à se prononcer sur l'initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers ».

Les Verts s'opposent fermement à cette initiative, que nous considérons comme dangereuse, notamment parce qu'elle rend possible la remise en cause de traités internationaux obtenus souvent après de longues négociations.

Pour les Verts, les traités primordiaux concernent la protection de l'environnement, les différentes conventions sur les produits toxiques et pesticides, sur la diversité biologique, par exemple la convention sur le commerce des espèces menacées ou la convention du Conseil de l'Europe sur la vie sauvage et bien sûr les traités sur les droits de l'homme. D'autres partis mettent l'accent sur d'autres traités, mais l'inquiétude de fond est la même.

Le Conseil d'Etat a pris une position claire et unanime contre cette initiative dite pour l'autodétermination. Etant donné l'importance du résultat de la votation également au niveau communal, en termes de qualité de vie, de protection des droits et de prospérité économique, nous adressons à la Municipalité la question suivante :

- Prévoit-elle elle aussi de prendre position et d'encourager publiquement la population à rejeter cette initiative ?

Alors si c'est déjà fait, je suis ravie. Mais je vous remercie de votre réponse.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ce n'est pas déjà fait au niveau de la Municipalité, c'est fait pour certains à titre individuel, ce n'est pas tout à fait la même chose.

La Municipalité a décidé de ne pas prendre une position de groupe au nom de la Municipalité, mais de laisser les membres de la Municipalité s'exprimer en leurs âmes et consciences, et puis voilà.

Donc pas de décision au niveau de la Municipalité, mais chacun est libre de pouvoir s'exprimer comme bon lui semble.

Mme la Conseillère Judith WÜRGLER :

Je vous remercie pour votre réponse. On regrette bien sûr qu'il n'y ait pas une prise de position unanime pour une position claire de la Ville, mais je vous remercie pour les informations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.4

Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Réglementation en termes d'affichage publicitaire)

Une publicité sexiste est une publicité qui réduit une personne au rôle traditionnellement lié à son sexe, la représente de manière stéréotypée ou comme un objet sexuel et qui utilise la nudité sans rapport avec le produit promu.

Au niveau fédéral, il n'y a aucune loi dans ce domaine. Nous pouvons néanmoins déposer une dénonciation pour publicité sexiste devant la Commission Suisse pour la Loyauté dans la communication commerciale qui tranchera en utilisant « sa » règle 3.11 ».

Donc voici la règle 3.11 :

1. Une publicité qui discrimine l'un des sexes, en attendant à la dignité de la femme ou de l'homme, n'est pas admissible.
2. Est en particulier à considérer comme sexiste toute publicité dans laquelle :
 - des hommes ou des femmes sont affublés de stéréotypes sexuels mettant en cause l'égalité entre les sexes ;
 - est représentée une forme de soumission ou d'asservissement ou est suggéré que des actions de violence ou de domination sont tolérables ;
 - les enfants ou les adolescents ne sont pas respectés par un surcroît de retenue dû à leur âge ;
 - il n'existe pas de lien naturel entre la personne représentant l'un des sexes et le produit vanté ;

- la personne sert d'aguiche, dans une représentation purement décorative ;
- la sexualité est traitée de manière inconvenante.

En mai 2018, la Conseillère d'Etat Jacqueline DE QUATTRO a présenté un projet de modification de la loi sur les procédés de réclame en rajoutant un article 5b qui reprend justement la règle 3.11 de la Commission Suisse pour la Loyauté dans la communication commerciale. L'idée est que tout un chacun puisse saisir la commission consultative sur les procédés de réclame à laquelle collaborera le Bureau d'égalité entre les femmes et les hommes, une personne experte dans le champ de la sociologie ou de l'éthique, en vue d'empêcher toute publicité à caractère sexiste sur le territoire public.

L'affichage étant de la compétence des communes, ce sera plus un outil pour ces dernières afin de délimiter ce qui est tolérable ou non. Les avis rendus n'auront pas de force contraignante. Il en reviendra aux communes de trancher.

Les publicités sexistes sont néfastes car elles construisent et solidifient les stéréotypes sexuels et sapent en profondeur les efforts effectués pour parvenir à la réalisation de l'égalité des genres. Ce projet est novateur et correspond à un mouvement actuel de la société.

C'est pourquoi je voudrais poser les questions suivantes :

- Quelle est la réglementation applicable à Yverdon-les-Bains en termes d'affichage publicitaire ?
- La Municipalité envisage-t-elle de revoir cette réglementation afin d'y intégrer les publicités sexistes et de faire appel à cette commission consultative ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est un sujet sensible, vous en conviendrez. Bien qu'il y ait des règles sur la publicité et l'affichage, la Municipalité n'a pas pu traiter ce sujet-là et se positionner d'une façon formelle.

Pour plus de sécurité et pour faire les choses tranquillement, la Municipalité répondra donc dans une prochaine séance.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Je me réjouis d'avoir cette réponse et vous remercie d'avance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.5

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Installation places de jeux)

Mes questions s'adressent à la Municipalité et n'appellent pas une réponse ce soir tout en n'empêchant pas la Municipalité, dont au moins quatre services sont concernés par mes questions, d'agir concrètement sur le terrain d'ici à notre séance de décembre.

Première question :

J'ai constaté que des installations de jeux, fort appréciées par les enfants et les parents accompagnants, ont été ôtées de divers préaux, par exemple tout récemment de celui du collège de Fontenay.

- Je souhaiterais connaître la raison de ces suppressions, le comment et le quand du remplacement de ces installations ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je peux répondre à la première question. Parce que la suppression des places de jeux que vous avez remarquée, il y en a quelques-unes en ville, s'est décidée au détour d'un contrôle de routine.

Nous faisons contrôler les places de jeux, deux fois par année. Nous avons un contrat si vous voulez, un contrat de maintenance. Et au détour du dernier contrôle, il s'est avéré que certaines places de jeux présentaient des dangers pour les enfants. Et il a été préconisé par l'expert de les fermer immédiatement. C'est ce que nous avons fait. Raison pour laquelle, quelques places de jeux sont effectivement fermées pour la sécurité des enfants.

Quand est-ce que nous allons les remplacer ? C'est une bonne question parce qu'évidemment nous ne nous attendions pas à devoir les fermer. Et ce n'est pas au plan des investissements pour l'instant puisque c'est une décision brutale. Par voie de conséquence, nous allons devoir plancher là-dessus. Le service est en train de le faire pour savoir ce que nous allons proposer, si nous allons proposer de les rouvrir, sous quelle forme, ou en ouvrir ailleurs. Tout cela est actuellement à l'examen.

Voilà ce que je peux vous dire en l'état.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je remercie Mme Gloria CAPT pour cette réponse, et j'espère qu'effectivement on pourra assez rapidement trouver une solution pour remettre ces installations en place.

Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.6

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Entretien des préaux)

Deuxième question :

Il existe un itinéraire de mobilité douce qui partant de la passerelle entre les collèges du Cheminet et de Fontenay longe le canal du Mujon pour déboucher sur le chemin de Fontenay et conduire ensuite jusqu'à la Migros. Le long du Mujon le revêtement de ce passage est très fortement dégradé depuis des mois au point qu'en divers endroits la surface des trous dépasse largement celle du revêtement encore provisoirement en place.

Lorsque dans un laps de temps de moins de dix minutes, on a cahoté sur ce passage puis découvert un peu plus loin dans la Ville un gros camion déversant des m³ d'aggloméré pour refaire un trottoir, on regrette que le surplus du chargement de ce camion n'aille pas se couler dans les trous du passage de Fontenay. Plutôt que de finir dans une décharge à matériaux.

- Quelles mesures concrètes la Ville prend-t-elle pour réhabiliter ce chemin dangereux et difficilement praticable ? Et qui se préoccupe d'une coordination minimale entre services pour résoudre ce genre de problèmes et faire non seulement de petites économies appréciables, mais surtout court-circuiter ce triptyque infernal qui a nom « plan des investissements, budget et petites urgences » que l'on ne saurait satisfaire avant les calendes grecques ?

Merci pour votre attention, je transmettrai aux quatre services concernés le texte écrit de mes questions.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour la deuxième question, je peux vous dire que dans le budget du Service des travaux et de l'environnement, il y a un montant pour les petits travaux de réfection de la voirie, de la chaussée.

Pas plus tard que cet après-midi, j'ai eu un citoyen qui m'a dit qu'il y avait des trous devant la Maison d'Ailleurs, on les fera, on fera les réparations en même temps. Mais maintenant on est dans une période froide, ce n'est pas dit qu'on peut poser le bitume quand il fait zéro à cinq degrés. Il faut qu'il fasse quelques degrés de plus pour que ça tienne le coup. Mais on fera ça avec les crédits qu'on a au budget annuellement.

Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Puis-je me permettre de faire remarquer à M. BURKHARD que ces passages se trouvent sur un domaine qui est contrôlé par l'urbanisme. Alors j'espère que les deux services s'entendront et que vous rendrez ce service à l'urbanisme et je vous en remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.7

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Encart publicitaire sur l'initiative d'autodétermination)

On a pu récemment observer dans la presse écrite un encart publicitaire contre l'initiative d'autodétermination sur lequel figurait notre très aimé Syndic Jean-Daniel CARRARD avec la mention « Syndic d'Yverdon ».

Il est plutôt étonnant de voir que les autorités communales s'engagent sur un objet fédéral qui vise simplement à ce que le vote des Suisses compte à l'avenir, à ce que la démocratie directe perdure et qui nous mettrait simplement à niveau d'un pays comme la France ou la supériorité de la constitution dans les règles de droits internes est mentionnée dans la constitution et confirmée par le Conseil d'Etat dans l'arrêt Sarran de 1998. Si l'autodétermination est la norme de la patrie des droits de l'homme, tout le catastrophisme des opposants semble exagéré.

L'autodétermination est par exemple indispensable pour faire appliquer des initiatives telles que celle sur les multinationales responsables, je vous laisserai aller voir sur leur site dans leurs documents, vous verrez qu'il y a des traités à renégocier, pour interdire un jour les importations d'OGM, pour taxer le transport aérien puisqu'il faudrait renégocier des accords sur chacun de ces points, ou pour faire respecter l'initiative des Alpes en transférant le transit routier à travers les Alpes sur le rail. L'initiative Fair Food aurait également été inapplicable sans l'initiative d'autodétermination, puisqu'elle se serait heurtée à des accords commerciaux qui priment sur la démocratie directe selon la logique adoptée par le Tribunal Fédéral depuis 2012. Tout véritable écologiste ne peut que voter OUI à l'initiative d'autodétermination.

Pour ceux qui souhaiteraient de plus amples réponses sur les aspects juridiques de l'initiative, je vous invite à venir le 7 novembre à 19h aux caves du Château où aura lieu une conférence sur le sujet avec la présence de l'avocat Emmanuel KILCHENMANN, ainsi que d'Oskar FREYSINGER, Kevin GRANGIER, Yvan PERRIN et moi-même.

J'ajoute que le lundi 5 novembre, une soirée de débat aura lieu dans cette même salle à 20h.

Mme la Présidente Catherine CARP :

M. le Conseiller, je vous prie de faire votre publicité à un autre endroit !

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, j'arrive à ma question. J'aimerais donc ce soir interpellier la Municipalité afin d'obtenir des

réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que cette publicité est le fruit d'une initiative personnelle du Syndic ou d'une décision commune de la Municipalité ?
- Est-ce que l'argent des contribuables yverdonnois a été utilisé pour influencer un vote fédéral ?
- Est-ce que la Municipalité est à même de nous citer cinq ou six des 600 cents accords qui seraient prétendument mis en danger par l'initiative puisque inconstitutionnels et non validés par le peuple ?

Ça fait plusieurs mois que je cherche et que je ne trouve personne qui soit capable de citer un autre exemple que la libre-circulation et je pense que tout le monde se demande bien quels sont les 599 autres accords institutionnels, qui sont anticonstitutionnels sur lesquels le peuple n'aurait pas été consulté et je commence à douter de leur existence.

Mme la Présidente Catherine CARP :

M. le Conseiller, je vous prie d'arrêter.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui, j'ai ma dernière question.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Non vous avez des propos qui ne sont pas des questions. M. le Syndic peut répondre aux questions que vous avez déjà posées. Mais maintenant cela suffit.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'ai une dernière question. Celle-là... Ok, j'accepte d'être censuré. Ok, bon.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est une suite de l'intervention de tout à l'heure, qui me permet de vous dire que c'est une intervention personnelle, au même titre que j'ai cité que mes collègues puissent s'exprimer personnellement, si le terme de syndic a été mis, c'est parce que c'est ma fonction actuelle, et sans plus.

L'argent du contribuable n'a rien à voir dans cette histoire, vous le pensez bien donc ce n'est pas de l'argent public qui a été utilisé mais de l'argent privé, et puis il n'y a pas lieu de faire un débat ici sur une votation populaire à venir.

Merci.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Syndic. M. le Conseiller vous n'avez plus la parole. Je vous prie de reprendre place.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.8

Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Cartes d'accès déchèterie)

Conformément à l'article 74 du règlement du Conseil, je désire poser une question à la Municipalité.

Pour recycler ou supprimer certains déchets ménagers ou encombrants, les habitants d'Yverdon-les-Bains utilisent les services de la déchèterie intercommunale, (la STRID SA).

Pour ce faire, ils se présentent sur le site de la STRID, munis d'une carte magnétique personnelle qui leur permet de commander l'ouverture de la barrière et d'accéder au site.

Mais ces derniers temps, de nombreuses cartes servant à l'accès à la déchèterie ne fonctionnent plus du fait de leurs ancienneté, ce qui provoque bien des complications pour accéder à la déchèterie et surtout pour se faire attribuer une nouvelle carte. Après diverses recherches, j'ai constaté qu'il n'y avait aucune information concernant le remplacement et l'attribution de nouvelles cartes d'entrée sur les sites internet de la STRID et de la Commune.

Ces constatations m'amènent à poser la question suivante à la Municipalité :

- Serait-il possible à la Municipalité de mettre à jour les sites internet concernés, afin de simplifier les démarches administratives servant au renouvellement et à l'attribution de ces cartes ?

Par avance, merci de votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le Conseiller MAIBACH m'a donné à 19h55 la question, je l'ai lue en vitesse et je lui ai posé une question : Vous avez le terme nombreux, est-ce que c'est dix ou est-ce que c'est cent cartes ? Il n'a pas pu me répondre donc je suis obligé d'aller à STRID, regarder ce qu'il en est.

Et de toute façon, ce n'est pas la Municipalité d'Yverdon qui va mettre en ordre le site internet de STRID, mais c'est STRID et j'aurai des contacts demain avec la direction de STRID.

Je vous remercie M. le Conseiller de la question et on y remédiera.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Oui, merci M. le Municipal, simplement de mettre, tant le site de STRID que le site de la Commune, on peut simplement mettre un lien, et vous cliquez et ça vous redirige sur le site de STRID, c'est très facile à faire, c'est quelques secondes à un informaticien, et ça ne posera pas d'autres problèmes.

Mais j'espère simplement que tant STRID que la Commune pourra faire en sorte que ce soit plus simple pour obtenir soit une nouvelle carte, soit pour les nouveaux arrivants d'avoir directement une carte.

Mais je vous remercie pour votre travail.

Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO :

Je profite de cette intervention pour signaler quelque chose à la Municipalité. Je pense que ceci est de compétence de la Municipalité et non pas de la STRID.

Il s'avère que sur un cas de carte défectueuse, mon voisin a demandé de la remplacer et il a découvert qu'au contrôle des habitants, il était enregistré comme habitant chez moi. J'ai téléphoné au contrôle des habitants et j'ai découvert qu'il y avait plusieurs personnes qui habitent au même endroit que moi, qui étaient enregistrées chez moi. Donc ma carte STRID était censée

valoir pour tous ces gens.

Je trouve ça assez amusant et le contrôle des habitants m'a dit qu'il allait mettre en place quelque chose pour éviter que je me retrouve avec tout le monde à ma table.

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.9

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Plan de quartier et appel d'offres acquisition terrains communaux)

Hier soir s'est tenu la conférence de l'agglomération yverdonnoise, qu'est-ce que la conférence de l'agglomération yverdonnoise, c'est un événement qui réunit les élus des communes de l'agglomération yverdonnoise et qui débat de différentes thématiques en lien avec la mobilité et l'aménagement du territoire.

Lors de la soirée d'hier, nous avons eu la chance d'avoir plusieurs présentations de qualité, de notre Syndic, de la Présidente du Conseil d'Etat, de représentants de l'administration cantonale, très instructives sur une thématique qui était travaillée dans l'agglomération yverdonnoise. Thématique qui est d'actualité avec l'affaire des macarons, mais ce n'est pas l'objet de ma question.

Nous avons eu aussi un témoignage, un peu plus surprenant, d'un investisseur privé qui envisage de valoriser un terrain à Yverdon-les-Bains. Alors on peut bien entendu se réjouir que les investisseurs privés s'intéressent à Yverdon-les-Bains et soient prêts à prendre des risques sur la Commune. Je salue cette prise de risques et je me réjouis que des investisseurs privés soient prêts à mettre de l'argent et à prendre des risques sur le territoire communal d'Yverdon.

Ce qui était beaucoup plus surprenant dans les éléments qui nous ont été présentés, donc un projet urbain qui nous était présenté, ce sont deux informations qui nous ont été communiquées. La première c'est qu'un plan de quartier avait été transmis au Canton pour examens préalables sans que, à ma connaissance, il y ait eu d'information à ce Conseil communal, ni à la population.

Et deuxième information qui nous a été communiquée hier soir, c'est qu'un accord avait été trouvé avec la Municipalité pour que les terrains communaux soient cédés à cet investisseur privé. D'où mon étonnement et les deux questions que je vais poser à la Municipalité.

La première question est la suivante :

- La Municipalité a-t-elle l'intention d'informer ce Conseil communal, voire la population de ses intentions sur ce secteur, et notamment du contenu du plan de quartier, qui a été transmis au Canton ?

Et deuxième question :

- Un appel d'offres a-t-il été lancé pour octroyer les terrains à cet investisseur privé ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai répondu déjà en partie hier soir à M. VENIZELOS, mais vu que ce n'est pas le même cénacle, je vais recommencer les explications.

Nous sommes en train d'étudier un plan de quartier sur le secteur Verdun. La Ville est propriétaire d'une grande partie de ce terrain et puis un autre propriétaire a racheté l'ancienne parcelle Flexcell. Il y a encore une toute petite part qui est propriété d'un troisième quidam, d'un troisième propriétaire. La Ville a donc décidé avec ce copropriétaire important, on peut considérer qu'on a chacun un 50% en gros, à considérer qu'on voulait lancer une étude de plan de quartier,

ce qui est fait par les Services de l'urbanisme et des bâtiments de Mme CAPT qui peut-être pourra donner des compléments d'informations à ce que je suis en train de dire. Et puis nous travaillons donc de concert avec les services de l'Etat et les services de l'agglomération pour essayer de valoriser ce terrain qui est d'importance à une des entrées de la Ville d'Yverdon.

Le copropriétaire, celui donc qui a les cinquante autres pourcents, a fait part à la Municipalité de son intention, de son intérêt d'acheter la part communale dans cette opération pour avoir l'intégralité du secteur. La Municipalité a fait faire une expertise de ces terrains et puis avec cet investisseur potentiel, a négocié des conditions qui pourraient être celles d'acquisition ou de vente, c'est selon où on se place, donc des conditions pour pouvoir céder la part communale.

Ça reste des intentions et la Municipalité n'a, à ce jour, pas signé de promesse de vente et d'achat. Ça reste des discussions, certes avancées, intéressantes. Je vous rappelle qu'au niveau de la Ville on doit trouver de l'argent et c'est une possibilité. Alors, comment je pourrais dire, l'inquiétude de la Municipalité dans cette opération était de se dire, si nous cédon notre part dans cette opération, comment nous allons pouvoir garantir la poursuite du plan de quartier, de l'esprit que nous sommes en train de faire.

Et donc c'est bien une des conditions essentielles, c'est-à-dire le plan de quartier, l'étude qui est faite par ces différents spécialistes, est suffisamment avancée pour pouvoir dire, et bien il y a une quote-part artisanale et il y a une quote-part industrielle, il y a une quote-part d'habitation, il y a des entrées, il y a un problème d'accessibilité accessoirement qui est en train d'être réfléchi avec la DGMR. Et puis cet ensemble-là fait que nous sommes en train de monter le projet en question.

Et donc il n'y a pas eu d'appel d'offres pour mettre encore une personne supplémentaire dans ce secteur-là, si ce n'est que, l'expertise a montré où devait se trouver le curseur nécessaire pour que cela soit correct à ce niveau-là. Et donc pour l'instant, on en est à ce stade-là.

Ce que je peux dire, c'est que c'est un projet majeur pour la Ville, extrêmement intéressant. Qui sera présenté en temps opportun aux commissions du Conseil communal, au Conseil communal dans son ensemble, mais évidemment pour l'instant il n'est pas mûr. Il n'est pas mûr puisqu'en fait il fait des allers-retours entre le Canton et la Commune pour voir qu'est-ce que nous devrions changer. Notamment, je viens de vous en parler, d'une problématique d'accès.

Alors hier soir, l'investisseur en question, avait été sollicité par l'agglomération pour dire cet investisseur investi à différents endroits de la Ville. Encore une fois c'est une chance, vous l'avez dit M. le Conseiller, c'est une chance d'avoir des gens qui s'intéressent à la Ville et qui mettent de l'argent directement ou par les sociétés dans la Ville et en l'occurrence, dans différents secteurs. Et puis, l'idée avait été de dire au niveau de l'agglomération, faisons venir pas seulement des gens qui fournissent des plans de quartier ou qui fournissent des plans de mobilité ou des questions dans ce secteur-là, mais prenons quelqu'un qui est de l'autre côté. Un investisseur, comment lui voit-il le travail de l'Etat ? Comment voit-il le travail avec la Commune ? Comment voit-il les difficultés quand on vient s'implanter dans une commune, en l'occurrence Yverdon ? Quelles sont les difficultés qui sont celles d'un investisseur. Est-ce qu'il est bien entendu ? Et en fait c'est ce cheminement-là qu'il est venu expliquer.

Alors certes hier, il a, j'en conviens, il a vendu l'objet comme étant son terrain. Ce n'est pas tout à fait ça, c'est une extension tout à fait agréable, puisqu'en fait ça voudrait dire peut-être qu'il continue à s'y intéresser, donc tant mieux pour nous. Mais évidemment, je vous l'ai dit hier soir d'ailleurs, les différents processus de validation vont être respectés totalement, et donc c'est simplement considérer qu'à l'heure actuelle, nous faisons une étude commune avec lui pour valoriser ce secteur.

Accessoirement, le pilotage général est fait par la Ville, est géré par la Ville et géré par le Service de l'urbanisme. Et je crois qu'on peut avoir de ce côté-là toutes les garanties. Alors je ne sais pas si ma collègue, Mme la Municipale CAPT veut compléter, mais voilà ce que je pourrais dire en

préambule sur les premières questions.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Brièvement sur deux points. Tout d'abord pour vous dire que cet investisseur a travaillé avec non seulement le Service de l'urbanisme, mais également avec le Canton et qu'il y a eu des séances avec les services cantonaux qui n'ont rien trouvé, du reste, à redire à cette façon de faire. Et puis je suis étonnée quand même de votre question, à savoir pourquoi le Conseil communal n'avait pas été informé quant à la transmission au Canton de l'examen préalable. Il ne me semble pas qu'il y ait jamais eu d'information à ce sujet, parce que cela reste quand même un acte administratif un peu de routine et obligatoire.

Mais oui, le plan de quartier des Parties est parti à l'examen préalable et on ne vous l'a pas dit non plus. Mais enfin, si vous le demandez, on vous le dit. Le plan de quartier du Coteau Est est parti à l'examen préalable du reste deux fois. Une première fois et il est revenu et il est reparti en examen complémentaire pour répondre aux questions.

Donc c'est vrai de dire que je vous informe de tout si vous voulez. Je vous fais un rapport à chaque Conseil sur toutes les démarches que nous faisons sur chaque plan de quartier. C'est très volontiers. Mais il faut le demander alors, parce que comme cela reste une démarche parfaitement obligatoire dans le cadre d'un plan de quartier qu'on met en route, il ne me semble pas que nous devions vous informer de toutes ces démarches. Mais c'est très volontiers encore une fois qu'on le fait. Et si vous le demandez comme on l'a eu fait, par exemple, pour l'Expo 2002, je peux faire un point de situation sur les plans de quartier qui sont en route. Je le fais absolument très volontiers en quelques minutes à la fin de chaque Conseil pour vous commenter tous nos plans de quartier : on en a onze actuellement et ils avancent à telle vitesse. Je le fais très volontiers ou alors je le fais sur questions, bien entendu très volontiers aussi.

Mais si vous pensez qu'il y aurait une intention d'avoir caché quelque chose dans ce dossier particulier alors, je vous dis que le plan de quartier des Parties est parti à l'examen préalable sans autre communication, puisqu'il s'agit d'un acte administratif. La même chose a été faite avec le Coteau Est. Ceci pour vous dire que nous le faisons dans tous les dossiers de la même façon.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie beaucoup la Municipalité de ses réponses et de son ouverture. Alors loin de moi l'idée de faire un procès d'intention à la Municipalité. Je suis conscient que la Municipalité n'a rien caché et ne veut pas cacher ces différentes démarches.

Je me permets toutefois d'avoir un regard critique sur la façon de mener ces plans de quartier, au regard notamment de la loi cantonale qui est nouvelle c'est vrai, mais qui à son article 2, dit que les projets de plans ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative.

Ici nous sommes sur un site stratégique qui est connu de longue date, qui a été identifié déjà par Leclanché au début du 20^e siècle, qui a été occupé par Flexcell, qui ensuite en 2010 a fait l'objet de différentes démarches de la Commune pour envisager son développement. Il y avait d'ailleurs eu un sondage très intéressant qui avait été mené auprès des entreprises de la région pour leur demander si elles seraient intéressées à s'implanter sur ce secteur. Il y avait eu un concours qui avait été lancé avec plusieurs bureaux qui avaient proposé des projets d'urbanisme. Donc il y avait eu une transparence, une communication auprès de la population, auprès de ce Conseil, que je trouvais très constructive et très intéressante sur un site stratégique de ce type.

Alors je ne prétends pas que la Municipalité veut nous cacher les choses, vraiment pas, mais je souhaiterais que la Municipalité fasse preuve de la même transparence, de la même ouverture sur les démarches qui sont envisagées. On peut faire la même critique d'ailleurs sur un autre plan de quartier qui est celui de Roseyres, qui aussi a été transmis au Canton sans qu'aucune

information, ni processus de concertation n'aient été engagé. Donc c'est un souhait que j'émet. Alors peut-être qu'on peut éviter un point fixe à l'ordre du jour du Conseil communal pour discuter de ces différents projets, mais envisager des séances d'informations spécifiques sur ces projets pour qu'on puisse avoir une discussion, je ne veux pas faire de la cogestion, ça reste une compétence municipale et ensuite, le Conseil communal adopte ou pas les plans de quartier, j'en suis conscient.

Mais la loi cantonale est quand même très claire sur les projets qui ont un impact important sur le territoire, il faut une démarche de concertation. Ici, alors certes nous sommes encore au stade des échanges avec le Canton, mais je trouverais élégant que la Municipalité informe la population et ce Conseil communal par un autre biais que la conférence AggloY avec, il est vrai, une intervention quelque peu maladroite. Ça c'est sur le premier élément, mais je me réjouis de l'ouverture annoncée par la Municipale.

Sur le deuxième élément, j'entends qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres qui a été lancé pour potentiellement vendre les terrains communaux. Alors ce qui me rassure, c'est que cette décision reviendra finalement d'une part à la Commission des affaires immobilières, mais ensuite à ce Conseil communal. Donc nous aurons le dernier mot sur l'opportunité de vendre nos terrains à cet investisseur. Mais si cet investisseur et la Commune avancent sur le développement d'un projet en partenaire avec le Canton, et bien tant mieux quelque part, ça vaut dire que ce projet a des chances de se réaliser. Mais j'aurais trouvé intéressant que la Municipalité, pour vendre ses terrains communaux, lance un appel d'offres et fasse jouer la concurrence. Car finalement il s'agit du patrimoine communal, qui a une certaine valeur et je suis persuadé qu'en mettant en concurrence différents acquéreurs, nous aurions pu soit obtenir un prix plus intéressant, un prix d'acquisition plus intéressant, et ce n'est pas forcément l'objectif, le bénéfice, soit obtenir un projet qui entre en phase avec un intérêt public majeur.

Donc je prends note qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres sur la potentielle vente de cette parcelle à un investisseur privé, alors il y a des discussions qui sont en cours, rien n'est encore définitif, j'ai bien noté.

Mais je souhaiterais que pour les terrains communaux, il y ait systématiquement des appels d'offres pour mettre en concurrence les différents acteurs du marché.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

M. le Conseiller vous faites quand même un procès d'intention à la Municipalité qui est incorrect à mon avis.

Les sondages qui ont été fait auprès des entreprises, il y a quelques années, vous les avez cités, ont été repris dans le cas de l'étude qui est faite et pilotée par la Ville, est pilotée par la Ville j'insiste. Simplement, on a un propriétaire qui est copropriétaire de 50% des terrains. Et ce copropriétaire est particulièrement participatif, je n'ai absolument aucune action avec lui particulièrement, je n'ai rien d'autre qu'une reconnaissance du fait que dans ce dossier, dans d'autres, mais parlons de ce dossier, et bien, il est parfaitement coopératif. Et puis, lui comme la Commune, ont pris acte des différentes intentions des entreprises selon le sondage, qui avait été fait à l'époque.

Ce travail date d'en tout cas deux ans, le travail sur Verdan date d'en tout cas deux ans. Alors je vous rappelle que la loi sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur le 1^{er} septembre de cette année. On ne peut pas nous tenir rigueur du travail que nous avons fait d'une façon précédente par rapport à une loi qui est en application maintenant.

Et puis, donc un travail depuis deux ans, une loi qui est en place depuis deux mois. On a déjà fait des tractations directes avec des propriétaires. Et vous avez validé ce genre d'éléments, notamment par exemple quand on a décidé de vendre un bâtiment à l'Ancienne-Poste n°2. On

n'a pas fait d'appel d'offres pour l'Ancienne-Poste n°2. Mais pour qu'on soit correct vis-à-vis du marché, on a fait faire une expertise. Et cette expertise on s'est basé sur l'expertise pour savoir où était la valeur du marché. En l'occurrence dans l'Ancienne-Poste n°2, et bien le prix que la Municipalité a réussi à négocier était au-delà de l'expertise.

Alors ne nous faites pas un procès d'intention quand vous ne savez pas à combien, on a négocié ce terrain par rapport à l'expertise. Laissez-nous avancer suffisamment pour que le projet soit suffisamment mûr pour qu'on ait la possibilité de discuter ensemble, c'est volontiers. La Municipalité ne veut rien vous cacher, Mme la Municipale l'a dit volontiers et je le confirme.

Simplement évidemment on ne peut pas vous tenir au courant de toutes les démarches administratives et tractations qu'on peut faire avec le Canton. Quand on fait une enquête préalable ou une consultation préalable, et bien on reçoit une foule de remarques. Et bien ça permet de faire avancer le dossier, ça ne sert à rien de vous présenter des dossiers qui sont incomplets ou qui ne sont pas aboutis. Alors si, quand le dossier vient, vous considérez qu'on a mal travaillé, si vous considérez que les négociations qu'on aurait faites avec ce propriétaire potentiel, mais peut-être que lui aussi va peut-être se désister, allez savoir, je n'espère pas. Je croise les doigts, je n'espère pas. Et bien si vous considérez, que disons la négociation qu'a faite la Municipalité, en l'occurrence, n'est pas suffisante, et bien vous aurez tout le loisir de nous le dire et puis de dire qu'il faut que l'on change.

Si nous n'avons pas procédé de la sorte, c'est que nous avons quelqu'un, qui était déjà dans la place. Ce n'est pas comme si on avait un terrain vierge, et puis qu'on avait considéré qu'il y avait un copain et puis qu'on avait envie de les favoriser. Ce n'est pas du tout du copinage. C'est simplement du partenariat, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Je vais m'arrêter là si vous êtes d'accord parce qu'il y a peut-être encore d'autres personnes qui vont s'expliquer et puis, s'il le faut je reprendrai la parole.

Merci.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je suis heureux de pouvoir m'exprimer aujourd'hui sur l'agglomération yverdonnoise. Je ne m'exprime pas sur le sujet dont on parle aujourd'hui mais sur la conférence de l'agglomération que j'avais appelée de mes vœux, vous vous en rappelez chers collègues, il y a quelques années, qui n'était pas prévue dans l'agglomération yverdonnoise alors qu'elle l'était dans d'autres agglomérations du Canton. J'avais insisté auprès de l'ancienne Municipalité et ça avait été mis en place. Donc je salue aujourd'hui la mise en place régulière, une fois par année, de cette conférence, qui est d'ailleurs destinée à tous les Conseillers communaux d'Yverdon.

Alors je le dis avec un petit sourire parce que je ne crois pas qu'il y en avait beaucoup hier soir. En l'occurrence, vous y étiez, j'y étais, certains y étaient mais je crois que réellement la transparence elle est là, puisque la Municipalité hier soir, dans cette conférence a annoncé un certain nombre de sujets qui étaient en cours, par le biais de certains investisseurs tant mieux. Et je crois qu'on fait une mauvaise intention à la Ville de prétendre que certaines choses sont cachées, au contraire.

Venez à cette conférence d'agglomération, chers collègues, une fois par année, plus que cinq, six, sept le nombre qu'on était hier soir. Et vous serez complètement, disons, avertis, documentés sur certains sujets de l'agglomération. C'est encore une fois quelque chose qu'est louable de la part de la Municipalité et je crois que voilà, je crois que vous avez compris le message.

Venez à ces séances, peu d'entre nous y viennent visiblement.

Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors effectivement, je tiens à m'excuser de ne pas avoir été là hier. Et puis j'invite pour l'année prochaine, peut-être à choisir une autre date que celle du soir d'Halloween, qui m'a obligé à faire un choix. Oui, je sais, non mais je voulais venir, mais mon fils m'a regardé comme ça et m'a dit non, voilà je devais aller avec lui le soir d'Halloween. Alors voilà tout le monde n'a pas des enfants.

Mais là où je voudrais, la question que j'ai, c'est qu'effectivement je partage peut-être certaines inquiétudes quant à la diversité de ces plans de quartier dans le cadre de la LAT et je crois que malheureusement, on ne pourra pas tous les faire. Et nous envoyons des dossiers au Canton, mais il est bien possible qu'on doive faire des choix à un moment donné. Et je ne sais pas si la Municipalité est prête à faire ces choix ou a déjà fait un ordre de priorité puisqu'on sait que le plan de quartier Gare-Lac dépend de celui des Parties notamment. Et que si on se faisait autoriser par exemple, je prends le plan de Roseyres et qu'on nous sucrerait du coup le plan des Parties s'il fallait choisir, tout le projet Gare-Lac pourrait être en danger. Voilà puisqu'il faut déplacer les services, les travaux publics, un certain nombre de choses sur les Parties.

Alors je ne sais pas si la Municipalité a déjà pris ça en compte ou s'est préparée à répondre aux questions, ou s'est préparée à faire des choix.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement M. RAMCHURN, si vous étiez là hier soir, vous auriez eu la réponse. Alors vous allez l'avoir ce soir. On s'est expliqué hier avec les représentants de l'Etat, avec Mme la Présidente du Conseil d'Etat, avec M. IMHOF notamment, en disant que sur la priorisation on n'est pas d'accord. On n'est pas d'accord avec les services de l'Etat, je l'ai dit hier soir, je le répète aujourd'hui. Pourquoi ?

Les services de l'Etat aimeraient que les communes de l'agglomération, Yverdon bien évidemment, priorisent les choix au niveau des plans de quartier. Et nous avons fait une déclaration écrite au niveau du Conseil d'Etat, les huit communes de l'agglomération, disant que nous ne voulons pas prioriser. Pourquoi ?

Parce que si on mise sur le mauvais cheval, et bien on va se retrouver sans plans de quartier, qui seront aboutis d'ici à 2030. Alors on a compris qu'on a un quota qui est normalement de 10'860 habitants d'ici à 2030, mais ce n'est pas si simple parce que la difficulté ce n'est pas la priorisation, c'est le traitement des réserves. Les réserves sont extrêmement importantes sur l'agglomération et diminuent le potentiel que l'on nous accorde, puisqu'on nous dit, c'est logique dans le fond, mais enfin c'est difficile à mettre en pratique, on nous dit, utilisez déjà le potentiel que vous avez sur votre commune avant de créer de la zone à bâtir. Utilisez déjà ce que vous avez avant de créer de la zone à bâtir.

Alors ça c'est de la théorie, ça c'est facile. Mais ça veut dire quoi ? Un potentiel, c'est qu'il y a des terrains, des habitations, vous avez peut-être une maison de trois étages qui potentiellement pourrait en avoir un quatrième. Alors je vous dis : faites le quatrième étage ! Puis vous me dites : mais ça va ou quoi, pourquoi je vais mettre un quatrième étage sur ma maison ? Vous n'utilisez pas votre potentiel et votre réserve. Si vous avez une maison avec un grand terrain vue sur le lac, on va vous dire : mettez une maison dans le jardin entre votre fenêtre et le lac. Vous allez dire : non mais dites donc, de quoi je me mêle ? Et bien je me mêle que dans le fond nous Ville, on vous dit : utilisez vos réserves. Et il y a toute une série de cas, où il y a donc des réserves, des potentiels qui ne sont pas utilisés. Alors évidemment on nous dit, après, et bien dézonez. Dézonez ! Vous êtes potentiellement propriétaire d'une maison, on vous dit de densifier, vous dites non. On vous dit : on va donc vous dézoner une partie de votre terrain, et puis vous, vous dites : chiche ! Allez-y ! Ça va prendre dix ans et puis ce n'est pas avec ça qu'on va avancer.

Donc c'est ce que je disais hier soir à Mme la Présidente du Conseil d'Etat, à M. IMHOF, la difficulté c'est la gestion des réserves. C'est ça la grande difficulté. Alors on peut faire une théorie

entre ceux qui veulent absolument qu'on priorise et nous. Ce que l'on sait, c'est que les services de Mme CAPT sont en train de travailler un projet de rapport en Municipalité, peut-être qu'elle va nous en parler. Pour voir comment on va sortir de cette gonfle. Est-ce qu'on va sortir des plans de quartier en ayant des blocages, en disant bien voilà on sort quelques plans de quartier, puis on admet que celui-là il peut en faire un tiers d'ici à 2030, un quart d'ici à 2030, etc.

Alors c'est vrai que pour la Ville, globalement, quel serait l'intérêt de la Ville ? Puisqu'on a un peu de temps, puis qu'on fait un débat. Quel serait l'intérêt de la Ville ? L'intérêt de la Ville, ce n'est pas de dire Coteau est plus intéressant que les Parties, que Roseyres, etc. L'intérêt de la Ville c'est de dire si on veut faire Gare-Lac, le seul qui est vraiment nécessaire serait les Parties pour des raisons de chaises musicales. C'est ça la vérité.

Alors évidemment ceux qui nous écoutent ce soir que ça soit les promoteurs de Roseyres, que ça soit ceux qui veulent investir dans le Coteau vont être peut-être surpris, mais c'est la vérité. Si on devait nous forcer à choisir, peut-être, on l'a pas décidé, peut-être qu'on devrait faire ça. Simplement parce que si on veut faire avancer Gare-Lac, il faut qu'on libère les terrains. Mais ce n'est pas, encore une fois, on n'a pas fait ce choix, puisqu'on ne veut pas prioriser. On dit laisser vivre les plans de quartier qu'il y a sur l'entier de l'agglomération, et puis en fonction de l'avancée des dossiers, et bien quand on aura atteint notre quota, et bien on sait qu'on a des quotas, et qu'on va se stabiliser au niveau des quotas.

Par contre, vis-à-vis de l'Etat c'est de dire, mais travaillez avec nous pour la résolution de la problématique des réserves, ça c'est important pour pas qu'on se retrouve avec 10'000 habitants, 10'000 habitants ça serait le top, mais si c'est pour nous dire qui, on a juste un potentiel de 2'000 habitants alors ça ne va pas aller du tout.

On fait beaucoup d'efforts pour faire venir des entreprises sur Yverdon-les-Bains. On le sait, vous l'avez vu, il y a pas mal d'entreprises qui viennent sur Y-Parc. Mais, ce qui faudrait réellement c'est qu'on puisse garder les gens qui viennent travailler sur Yverdon, et qu'on puisse les localiser sur Yverdon. On en a besoin, on en a besoin fiscalement, on a besoin d'habitants qui viennent payer des impôts sur Yverdon. Donc on a besoin de terrains à bâtir et donc c'est tout un ensemble qui s'enchaîne dans ce secteur-là. Donc non à la priorisation même si ça ne fait pas plaisir au SDT et au secteur en question et au Conseil d'Etat. Oui aux discussions avec les services cantonaux parce qu'on pense que globalement on va quand même trouver des solutions. Mais ce n'est pas simple, j'en conviens.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'invite notre collègue VENIZELOS à lire la Loi sur les communes. On est pas du tout ici dans l'examen préalable d'un quartier, on n'est pas du tout ici dans les compétences du Conseil communal. Ce que vous évoquiez tout à l'heure - la démarche participative- c'est pour toute la population, pas que pour le Conseil communal : elle l'est pour toute la population dit la Loi sur l'aménagement du territoire. Vous la connaissez, vous êtes professionnel, vous devez la connaître encore mieux que moi - enfin en tout cas celle du canton de Vaud ! Et puis je vous invite à prendre le chiffre IV de la Loi sur les communes, qui indique précisément ce qui est de notre ressort. Pour le reste, on doit laisser travailler la Municipalité, qui -au moment où le fruit est mûr- vient devant le Conseil et le Conseil a des libertés de décider. Mais je crois que la démarche participative que vous évoquez, elle est réservée à la population toute entière.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Permettez-moi quelques réactions. Tout d'abord, on m'a prêté des propos que je n'ai pas tenus, à aucun moment je n'ai prétendu que la Municipalité tentait de nous cacher quelque chose. Que les choses soient claires. Cette expression a été reprise à plusieurs reprises, je ne prétends pas que la Municipalité cherche à nous cacher quelque chose.

Je me permets toutefois d'avoir un regard critique sur la façon dont ce plan de quartier a été mené, alors on peut faire un débat sur l'interprétation de la loi sur les communes et la loi sur

l'aménagement du territoire, Mme Pierrette ROULET-GRIN. On peut considérer qu'il s'agit simplement d'une démarche administrative pour reprendre une expression qui a été utilisée par le Syndic. Moi je considère que c'est un site extrêmement stratégique, d'ailleurs ce site stratégique a été identifié depuis des décennies et des décennies, figure dans nos planifications directrices, a fait l'objet d'acquisitions dans l'histoire qui sont relativement importantes. C'est une parcelle qui est aux portes de la Ville donc il est normal que notre Conseil communal et la population, là je vous rejoins volontiers Mme Pierrette ROULET-GRIN, les informations qui sont communiquées au Conseil communal doivent aussi être communiquées à la population, il est important d'étendre l'information, et le débat le plus largement possible.

Moi je considère que pour un plan de quartier de ce type, il est important d'associer le plus grand nombre et d'être le plus clair et le plus transparent possible. Alors je pense que suite à cette discussion, certains messages auront été communiqués à la Municipalité. Je suis persuadé qu'à l'avenir sur les autres plans de quartier, on procédera de façon différente, indépendamment du respect du cadre légal.

Encore une fois, je ne suis pas un légaliste, je me permettais simplement de rappeler la loi sur l'aménagement du territoire qui est entrée en vigueur, il est vrai après que ces différents projets aient été initiés. Mais je souhaiterais que pour qu'on fasse un bon développement territorial, un bon développement de notre Ville, la population et le Conseil communal soient associés. Il ne s'agit pas ici d'une simple démarche administrative, il s'agit du développement de notre territoire qui va marquer des générations et des générations de façon assez importante.

Ensuite sur la question et la nécessité, je remercie M. RAMCHURN de soulever cette question parce qu'elle est extrêmement importante. Sur la nécessité de faire un choix dans les différents projets de développement qui concernent l'agglomération yverdonnoise.

Alors on a entendu hier et encore ce soir qu'il y avait des services de l'administration qui ne partageaient pas la position de la Municipalité et de l'agglomération qui ne veut pas faire de choix. Je me permets de préciser et là, je vais peut-être de nouveau passer pour un légaliste, mais que ce n'est pas l'administration qui prend cette décision et qui fait ce choix, c'est le Grand Conseil qui l'a fait en adoptant un plan directeur cantonal le 20 juin 2017, en définissant certaines normes, certains critères qui obligent les agglomérations et les communes à faire ces choix.

Alors j'entends que l'agglomération ne veut pas faire ces choix. Je comprends que ces choix soient difficiles, est-ce qu'il faut sacrifier Roseyres, est-ce qu'il faut sacrifier les projets à Pomy, est-ce qu'il faut sacrifier les Parties, c'est extrêmement compliqué à faire comme arbitrage, j'en conviens.

On peut avoir un regard critique sur la loi sur l'aménagement du territoire, sur le plan directeur cantonal, ça je l'entends volontiers, mais ces différents éléments sont en force. On doit composer avec ces éléments, et malheureusement ce qui va se passer selon moi, c'est que c'est le Canton qui va faire ces choix à la place des communes de l'agglomération et ça je le regrette. Je le regrette vivement et je me réjouis que M. RAMCHURN ait aussi identifié ce problème.

Et pour conclure sur l'absence d'appel d'offres pour l'acquisition de ces terrains, encore une fois, même si rien n'est scellé, moi je m'étonne un petit peu de cette position et je m'étonne de devoir donner des leçons de libéralisme et de mise en concurrence à un membre du PLR et aux membres du PLR. Mais j'estime que lorsqu'on a un bien tel que celui-ci, il est important de mettre en concurrence les différents acteurs du marché pour en tirer le meilleur prix.

Mme la Présidente Catherine CARP :

M. le Conseiller je vous prie de stopper-là. Je donne la parole de nouveau au Syndic qui la demande.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais qu'on puisse avoir un débat constructif et je n'ai pas besoin de vous comme donneur de leçons, M. le Conseiller. Je vous prie d'aller vous rasseoir aussi en ce qui me concerne.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.10

Remerciement de M. le Conseiller Stéphane BALET (Remerciement AggloY)

Je souhaite aussi revenir sur la conférence AggloY mais d'une manière peut-être un petit peu plus légère que mon prédécesseur. C'est vrai que j'ai appris ce soir d'ailleurs que c'est sur la proposition du Conseiller GILLIÉRON qu'on a mis en place ces conférences d'agglomération et je souhaitais effectivement remercier le bureau de l'agglomération, disons de la qualité des conférences. J'en ai fait trois, je crois trois ou quatre. Chaque fois j'ai trouvé que c'était de bonne qualité, que les intervenants qui y participaient, étaient intéressants et amenaient, disons vraiment des sujets de réflexions qui étaient intéressants.

Cette année, on avait un sujet qui était un peu en lien avec la mobilité et l'emploi, c'était assez intéressant. Et puis c'est vrai que Mme Nuria GORRITE a notamment expliqué qu'en fait les études de trafic montrent qu'on ne pourra pas encore continuer longtemps à offrir à tous ceux qui le souhaitent à venir au centre des localités en voiture et y parquer durablement. Ce sera un problème et qu'en gros, il faudra réduire le trafic motorisé au strict nécessaire, notion je vous l'accorde assez vague, mais qui peut faire l'objet d'une liste, je pensais livraison, famille avec des jeunes enfants, je n'en sais rien. Mais c'est vrai qu'en gros pour dire, tous ceux qui pourraient faire autrement devraient faire autrement.

Et que finalement les leviers sur lesquels on pouvait jouer, c'était notamment les transports publics pour rendre finalement la pendularité confortable, que finalement la pendularité, c'est un terme que je trouve assez, enfin bref, soit finalement un moment agréable. On peut lire un bouquin ou écouter de la musique. Et dans le fond, où ce serait plus intéressant de prendre les transports publics que de prendre sa voiture. Et de fait, on utiliserait plutôt les transports publics si on pouvait le faire.

D'un autre côté également, l'autre levier c'est évidemment le stationnement. Le stationnement et puis là, je me permettrais de peut-être paraphraser, alors ça revient un peu avec ce que disait Mme GORRITE dans un bouchon - ça m'a fait rire c'est pour ça que je vous le dit - dans un bouchon la loi du plus fort ne sert à rien, et finalement c'est un échec collectif. J'ai trouvé que c'était très bien.

Alors aujourd'hui, je souhaitais saluer le courage de la Municipalité parce que je trouve qu'elle l'a démontré qu'en matière de stationnement justement, elle avait souhaité faire quelque chose et puis elle a voulu trouver une solution, un système d'équation pour lequel il n'y a pas de solution unique. Et puis surtout que toutes les solutions sont impopulaires. La preuve dans la presse de ces derniers jours, on peut toujours critiquer la forme, le manque de communication, etc.

Mais finalement ce que personnellement je retiens de cette affaire, c'est que les solutions proposées sont sensiblement les mêmes que celles de la Municipalité précédente. Et puis parfois on dit qu'on a tort d'avoir raison trop tôt.

Pour remercier la Municipalité des efforts courageux qu'elle a fait dans le domaine du stationnement, au risque d'être impopulaire, je souhaite lui remettre ce soir, ce qui devrait lui mettre un peu de baume au cœur après toute cette soirée, un petit cadeau. Je n'ai pas pu résister à l'idée de vous offrir des macarons.

Applaudissements.

Voilà, j'ai terminé mon intervention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.11

Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Changement éclairage Place Pestalozzi)

Il y a six mois de cela à peu près, nous étions plusieurs sur la place Pestalozzi. Municipaux, Conseillers communaux à participer à un light show organisé pour modifier l'éclairage public de la place.

Et ce soir c'est la raison pour laquelle je n'ai pas préparé ma question, en fait ce soir en arrivant je vois qu'il y a toujours un lampadaire test, et puis les autres lampadaires n'ont pas été changés. Est-ce qu'il y a eu un revirement de position, est-ce qu'il y a des problèmes techniques qui font que ce dossier traîne depuis un certain temps ?

Alors merci à la Municipalité de nous éclairer, c'est le cas de le dire, sur ce sujet.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Merci à M. le Conseiller DALL'AGLIO de ne pas m'avoir transmis la question avant ce qui fait, oui bien voilà, c'est des choses qui arrivent. C'est un sujet assez compliqué, on va dire ça comme ça. C'est un sujet assez compliqué, c'est en cours. La Municipalité, après plusieurs tentatives qui ont été faites, a désiré élargir la réflexion quant à l'esthétique des lampadaires futurs et pour cela, a monté un groupe de travail qui associe le Service des énergies et le Service de la culture pour essayer de trouver quelque chose qui satisfasse tout le monde, c'est-à-dire qui satisfasse le Service des énergies au point de vue de la consommation énergétique et puis du concept d'éclairage, mais qui satisfasse également le reste des intervenants en ce qui concerne l'esthétique des lampadaires.

Le groupe de travail travaille en ce moment, il est en train de, on va dire ça va son chemin. Mais c'est effectivement une Arlésienne, ça fait depuis ce fameux préavis sur la réfection de l'éclairage de la place Pestalozzi et du centre-ville, il date d'avant mon arrivée au Service des énergies. On arrive au milieu de la législature, j'ai bon espoir qu'on arrive avant la fin de la législature à quelque chose, une solution.

Mais c'est vrai que des fois il y a des dossiers compliqués qui avancent relativement bien et il y a des dossiers relativement simples qui s'avèrent extrêmement compliqués.

Je vous remercie M. le Conseiller.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je remercie le Municipal pour sa réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 8 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**Réponse de la
Municipalité****M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Oui, Mme la Présidente.

**de M. le Municipal Jean-Claude RUCHET à M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS Question
du 4 octobre 2018 concernant les devoirs accompagnés**

J'aimerais vous apporter un complément de réponse à la question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS concernant les devoirs accompagnés. Pour lui dire que l'ensemble des élèves qui sont actuellement en liste d'attente vont pouvoir intégrer les devoirs accompagnés, lundi qui vient, à savoir le 5 novembre. Voilà.

Clôture**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.


Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 décembre 2018 à 20 heures.

Il est 21h.53, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.


CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP


Présidente



Gaëlle VON BERGEN


Secrétaire adjointe